

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Master
1ère année
Mention Droit Social
Parcours Droit et management social de l'entreprise (ALT)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 613-5, D. 612-36-2 à D. 612-36-2-10 et D. 613-45,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022, notamment leur article 7,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

Master
1ère année
Mention Droit Social
Parcours Droit et management social de l'entreprise (ALT)

est composée comme suit :

- Brigitte REYNES, Maître de Conférences Présidente
- Assâad EL AKREMI, Professeur des Universités

Article 2

La commission se constitue, pour la conduite des entretiens de recrutement, en groupes de deux examinateurs, désignés par le président de la commission.

Article 3

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 19/03/2024

Pour le Président, et par délégation
La Directrice des Etudes et de la Vie Universitaire
Université Toulouse Capitole



Cosima BLUNTZ